

ANNEXE II

EMPLACEMENTS RESERVES

EMPLACEMENTS RESERVES

Article ER 1

Les Emplacements Réservés pour création ou extension de voies et ouvrages publics, d'installation d'intérêt général et d'espaces verts publics, figurent au Plan de zonage du PLU et sont répertoriés par un numéro de référence. La liste des Emplacements Réservés reportée en légende du Plan de zonage du PLU et rappelée pour information ci-après, donne toutes précisions sur la destination de chacune des réserves ainsi que la nature de la collectivité (Etat, Département, Communes...) qui en a demandé l'inscription au PLU.

Article ER 2

Les Emplacements Réservés portés au Plan de zonage du PLU sont soumises aux dispositions des articles L. 151-41 et R. 151-34 du Code de l'Urbanisme.

1. La construction y est interdite.
2. Le propriétaire a la possibilité de mettre en demeure la collectivité destinataire d'acquérir la réserve dans un délai de 1 an.

Liste des emplacements réservés sur la commune :

N° DE L'OPERATION	DEFINITION DE L'OPERATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Rectification et déviation de la RD 131 (visibilité) - Route du Boël	Département	627
2	Terrain des gens du voyage	Commune	4 681
3	Création d'une liaison douce - Pont-Réan	Commune	523
4	Liaison piétonne entre la rue du 11 Novembre et la rue Théodore Botrel avec aménagement d'un square	Commune	182
5	Elargissement de la rue de Launay / CR 9	Commune	2 653
6	Accès à aménager - Rue Louis Ampère	Commune	143
7	Liaison piétonne pour établir un lien entre le boulevard Victor Edet et la rue Jacques Blouet	Commune	130
8	Réserve pour extension de la station d'épuration	Commune	5 311
9	Réserves pour extension de la déchetterie	Commune	9 043
11	Réserve pour aménagement d'accès, d'aire de loisirs/stationnement - Secteur de Pont-Réan, à proximité du moulin	Commune	724
12	Extension du cimetière de Pont-Réan	Commune	1 592